



CHAMPIONNAT REGIONAL BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE

VTT.XC 2023

Règlement de l'épreuve

Le Championnat Régional UFOLEP Bourgogne-Franche-Comté de VTT se déroulera le dimanche 2 avril 2023 à Varennes Vauzelles dans la Nièvre.

Il sera organisé par le C.L.A.S. en association avec le Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté.

Y seront appliqués les Règlements Nationaux UFOLEP.

Il est ouvert aux licencié.e.s UFOLEP, y compris à celles et ceux qui ont la double appartenance UFOLEP/FFC et/ou UFOLEP/FSGT, à condition que leur catégorie FFC et/ou FSGT soit compatible avec les classifications UFOLEP.

Peuvent également y participer les licencié.e.s des autres fédérations de compétition sur présentation de la licence 2022/2023 et les non licencié.e.s sur présentation d'un certificat médical de moins d'un an. (Les licenciés FFCT doivent également présenter un certificat médical ou la licence Vélo Sport).

COMITÉ D'ORGANISATION

Directeur de course :	Marcelin CUNIERE
Engagements :	Olivier BAILLY
Responsable de la CTR :	Olivier BAILLY
Juges à l'arrivée :	Denis GEOFFROY - Didier PERNES
Commissaires aux règlements :	Olivier BAILLY



Article 1 - Catégories

Dans chaque catégorie, le titre ne sera décerné à la seule condition qu'il y ait sur la ligne de départ AU MOINS trois concurrent.e.s possédant une carte de « Compétiteur/compétitrice UFOLEP VTT ».

Un seul titre sera décerné en catégorie « Adultes Féminines ».

Catégories d'âges :

Jeunes Masculins et Féminines	11/12 ans	né.es en 2011 et 2012
Jeunes Masculins et Féminines	13/14 ans	né.es en 2009 et 2010
Jeunes Masculins	15/16 ans	nés en 2007 et 2008
Jeunes Féminines	15/16 ans	nées en 2007 et 2008
Adultes Féminines	17 ans et plus	nées en 2006 et avant
Adultes Masculins	17/19 ans	nés de 2004 à 2006 inclus
Adultes Masculins	20/29 ans	nés de 1994 à 2003 inclus
Adultes Masculins	30/39 ans	nés de 1984 à 1993 inclus
Adultes Masculins	40/49 ans	nés de 1974 à 1983 inclus
Adultes Masculins	50/59 ans	nés en 1964 à 1973 inclus
Adultes Masculins	60 ans et plus	nés en 1963 et avant
Tandems Adultes	17 ans et plus	né.e.s en 2006 et avant

! TRES IMPORTANT :

a) Cas des licencié.e.s UFOLEP né.e.s en 2009, surclassé.e.s :

Ils.elles seront engagé.e.s en catégorie « Jeunes 15/16 ans ».

Ils.elles devront présenter un certificat de surclassement simple, délivré par le médecin de famille et portant la mention « peut pratiquer la compétition cycliste dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure ».

b) Cas des licencié.e.s UFOLEP né.e.s en 2007, surclassé.e.s :

Les « Masculins » participeront dans la catégorie « Adultes Masculins 17/19 ans » ; les « Féminines » participeront dans la catégorie « Adultes Féminines 17 ans et plus ».

Ils.elles devront présenter un certificat de surclassement et portant la mention « peut pratiquer la compétition cycliste dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure ».

Article 2 - Condition de participation au National

« Le Départemental et le Régional étant des épreuves qualificatives pour le National, les prétendant.e.s à la sélection au National doivent obligatoirement participer à ce Régional ».

Article 3 - Engagements

Exclusivement via le site national <https://www.ufolep-cyclisme.org>

Article 4 – Engagements (prix fixés par le Comité Régional)

Les engagements se font sur le site : <https://www.ufolep-cyclisme.org/>

	Internet	Sur place
Adulte individuel UFOLEP	10 €	12 €
Adultes individuel autres fédérations	12 €	14 €
Jeunes âgés de 11 à 16 ans	4 €	4 €
Jeunes de 10 ans et moins	Gratuit	Gratuit

Article 5 - Remise des plaques

Remise des plaques le dimanche 2 avril 2023 sur le site à partir de 10 h.

Les licencié.e.s UFOLEP devront présenter obligatoirement leur carte « Compétiteur VTT» 2023, homologuées depuis au moins 8 jours.

Les non licencié.e.s et les licenciée.e.s FFCT doivent obligatoirement présenter un certificat médical d'aptitude à la compétition cycliste.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ aux compétiteurs qui ne présenteraient pas ces documents.

La décision sera prise par les Commissaires aux Règlements et sans appel.

Les cartes VTT seront restituées en échange de la plaque à l'arrivée.

Article 6 - Déroulement des épreuves

Les circuits

Boucle de 1 km pour les Jeunes de 7/10 ans

Boucle de 2 km pour les Jeunes 11/12 ans et 13/14 ans

Boucle de 5,9 km (Féminines, Jeunes 15/16 ans, Adultes Masculins 17 ans et +, Tandems)

horaires	catégories	prévisions des tours de circuit
12h	Jeunes 7/10 ans (hors Championnat)	4 tours soit 4 km
12h20	Jeunes 11/12 ans	3 tours soit 6 km
	Jeunes 13/14 ans	4 tours soit 8 km
14h	Adultes masculins 20/29 ans	5 tours soit 29,5 km
	Adultes masculins 30/39 ans	
	Adultes masculins 40/49 ans	
	Adultes masculins 50/59 ans	4 tours soit 23,6 km
	Tandems 17 ans et +	
	Adultes masculins 17/19 ans	
	Adultes masculins 60 ans et +	3 tours soit 17,7 km
	Adultes Féminines 17 ans et +	
	Jeunes F et M. 15/16 ans	

*En fonction des conditions climatiques, l'organisation, avec le responsable régional de l'activité, se réserve le droit de modifier le circuit pour respecter la durée maximale autorisée.

(Temps pris sur le premier de l'épreuve)

Article 7 - Tenue vestimentaire

Se référer au Règlement National UFOLEP

Sont interdits : - Maillots de groupes professionnels en activité

- Maillots strictement publicitaires sans le nom de l'association

- Maillots de Champion

- Maillots de triathlète.

Port du maillot de club obligatoire.

Lors de la cérémonie protocolaire de remise des récompenses, la tenue « cycliste » est obligatoire (maillot et cuissard).

Tout.e licencié.e ne portant pas cette tenue se verra refuser le podium.

Article 8 - Matériel

Se référer au Règlement National UFOLEP.

- VTT à VAE interdits (Départ refusé)

- « Oreillettes-radio » et tout moyen de communication interdits (Déclassement)

- caméras interdites quel que soit le point d'ancrage

(Caméra au départ = départ refusé ; caméra à l'arrivée = déclassement)

- guidon non bouché ou non conforme (Départ refusé)

Article 9 - Dépannage

- Pas de zone de dépannage.

- Chaque concurrent.e devra se dépanner par ses propres moyens.

- Changement de vélo interdit.

- Aide autorisée exclusivement entre concurrent.e.s d'une même équipe.

- Aide extérieure interdite.

Article 10 - Classements

Deux classements :

- Classement scratch Coupe non cumulable au premier.
- Classement « Championnat Régional VTT.BFC » exclusivement réservé aux licencié.e.s Ufolep possédant une carte « Compétiteur VTT Ufolep 2023 ».
- Le titre « Champion.ne Régional.e » ne sera décerné que dans les catégories ayant au moins trois partant.e.s remplissant les conditions ci- dessus.

Article 11 - Remises des récompenses

15 h 30 - Récompenses uniquement honorifiques sur le site.

Le Comité Régional UFOLEP de BFC fournit les médailles aux trois premiers des catégories Ufolep comptant pour le Championnat (à partir des 11/12 ans) et dans lesquelles le titre de « Champion.ne Régional.e » est effectivement attribué (au moins trois partant.e.s).

Le club organisateur offre une coupe au premier de chaque catégorie.

Lot à tous.tes y compris à celles et ceux qui ont abandonné (seuls les concurrent.e.s assistant à la cérémonie protocolaire y auront droit).

Article 12 - Civisme et discipline

- Interdiction de s'entraîner sur le circuit dès que les Jeunes auront pris le départ (Sanction : appel en dernière ligne).
- Interdiction à tout.e concurrent.e, qui aura terminé, de franchir la ligne d'arrivée une nouvelle fois et/ou de revenir en sens inverse (Déclassement).

Article 13 - Réclamations

Les réclamations « à l'amiable » seront reçues par le Responsable Régional dans le quart d'heure qui suivra la proclamation des résultats (et avant la cérémonie protocolaire).

- Il les examinera avec les Commissaires aux Règlements.
- Les réclamations officielles devront être faites par écrit, avant la cérémonie protocolaire.
- Dans ce cas, les résultats de la catégorie concernée seront provisoires.
- Si la réclamation concerne un.une des trois premiers d'une catégorie, le titre de la catégorie concernée ne sera pas attribué.
- Ces réclamations doivent être confirmées, dans les 24h par courrier recommandé au Président du Comité Régional de Bourgogne/Franche Comté
10 rue Camille Flammarion 21000 DIJON
Accompagnées d'un chèque de 60 € libellé au Comité Régional UFOLEP.BFC
- Le fait de s'engager implique que les concurrent.e.s aient pris connaissance de ce règlement et l'acceptent dans son entier.

Le Comité d'Organisation janvier2023

